

AVIS D'ASSEMBLÉE
COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Avis public aux contribuables de la susdite municipalité
voici une (1) demande de démolition à l'adresse suivante:

4, rue Saint-Charles, Pont-Rouge

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE:

Le Comité de préservation du patrimoine de la Ville de Pont-Rouge statuera sur une (1) demande de démolition, tel que prévu au règlement municipal numéro 330-2007, lors d'une séance publique qui sera tenue le lundi 6 mars 2017, à 18 h 30, à la salle du conseil du Centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité.

De plus, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication ou de l'affichage du présent avis sur l'immeuble à démolir, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville de Pont-Rouge.

La démolition demandée vise le bâtiment résidentiel d'un étage construit en 1930 comprenant un (1) logement sis au 4, rue Saint-Charles, à Pont-Rouge, sur le lot 3 828 166.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 22 FÉVRIER 2017.



JOCELYNE LALIBERTÉ, GMA
GREFFIÈRE